
Zurich, 29 août 2025

Proposition à l'Assemblée annuelle de la CSI

Rapport annuel exercice 2024

1 Remarques introductives

Après le passage de l'exercice comptable de la CSI à l'année civile, le premier rapport est établi avec le rapport annuel 2024 après l'année civile.

Le dernier exercice a de nouveau occupé le Comité de manière intensive dans divers domaines. L'accent a une fois de plus été mis sur la mise en œuvre de l'imposition minimale de l'OCDE et sur les différents projets informatiques de la CSI. Je tiens également à souligner l'étude achevée sur les possibilités de professionnalisation de la CSI. Sur la base des solutions dégagées, la CSI a posé les bases d'une organisation durable et adaptée aux défis futurs.

Au cours du dernier exercice, les tâches à accomplir ont pu être accomplies avec succès grâce à l'engagement actif de toutes les parties prenantes et à la bonne collaboration au sein de la CSI, mais aussi entre la CSI et les cantons ainsi qu'entre l'AFC.

2 Personnel et activités

2.1 Comité

Au cours de l'exercice écoulé, le comité était composé des personnes suivantes:

- Marina Züger, ZH, Présidente
- Youssef Wahid, NE, Vice-Président
- Marc Bugnon, AFC
- Claudio Fischer, BE
- Silvia Frohofer, BS
- Pius Imholz, UR
- Marinette Kellenberger, VD
- Alain Mauron, FR
- Tamara Pfammatter, AFC
- Angelo Roberto, GR
- Felix Sager, SG
- Ralph Theiler, AFC

La CDF est représentée au sein du Comité par Peter Mischler et, en son absence, par Simon Berset. La collaboration active du Secrétariat général de la CDF au sein du comité de la CSI assure l'important flux d'informations entre la CDF et la CSI.

La secrétaire générale Renate Rodel s'est occupée de manière complète et professionnelle de la préparation du suivi des réunions du comité et de l'assemblée annuelle, des questions organisationnelles et elle a activement participé à des projets et groupes de travail.

Le support technique de la plateforme de collaboration, du site Internet et la responsabilité des modèles est assuré par Denise Geyer, ZH, et exécuté avec compétence.

2.2 Séances du Comité

Au cours de l'exercice, le Comité a tenu cinq séances ordinaires et deux séances extraordinaires.

- 8 janvier 2024	½ jour	Conférence téléphonique/vidéo
- 31 janvier/1 ^{er} février 2024	2 jours	Appenzell
- 4 avril 2024	1 jour	Berne
- 19/20juini 2024	2 jours	Delémont
- 22 août 2024	1 jour	Schaffhouse
- 19 septembre 2024	½ jour	Soleure
- 14 novembre 2024	1 jour	Zurich

Au cours de la dernière année sous revue, des invités de différents groupes de travail ont régulièrement participé aux séances du comité. Les prises de position spécialisées ont largement soutenu le comité dans ses processus décisionnels.

2.3 Domaines

Raphael Hemmerle a quitté le comité à la fin de l'exercice 2022/2023. Au cours de la dernière période sous revue, Pius Imholz a dirigé ad intérim le domaine fiscalité des entreprises en plus du domaine thèmes spéciaux, ce dont je le remercie vivement.

2.4 Réunions des groupes de travail

Les présidents et présidentes du groupe de travail ont, avec leurs membres du groupe de travail, réglé les affaires, parfois à très court terme, avec des connaissances spécialisées approfondies. Grâce à leurs analyses soigneusement élaborées, elles ont créé des bases précieuses pour le comité, les administrations fiscales et la CDF. Je tiens à remercier chaleureusement tous les présidents et présidentes du groupe de travail ainsi que tous les membres des groupes de travail pour leur engagement indispensable et sans équivoque.

2.5 Réunions des cheffes et chefs des administrations fiscales cantonales

La réunion avec les cheffes et chefs des administrations fiscales cantonales a eu lieu le 18 janvier 2024 à Berne. Les principaux thèmes abordés ont été l'étude sur l'organisation de base indépendante des cantons CSI, l'orientation 2 – eBilanz, les formations CSI et le modèle de règlement de frais CSI. Des informations ont également été fournies sur OMTax, Swissdec et le nouveau site Internet de la CSI. Les thèmes principaux étaient l'étude de l'organisation de base indépendante du canton CSI, l'axe 2 – eBilanz, le nouveau concept de formations CSI et le modèle de règlement des frais CSI. En outre, des informations ont été fournies sur OMTax, Swissdec et le nouveau site Internet de la CSI.

2.6 Séances avec les associations professionnelles et d'entreprise

Le 25 janvier 2024, un échange a eu lieu pour la troisième fois entre une délégation du comité et les associations professionnelles (Treuhandsuisse, Expertsuisse, OREF, ASEFID et SAV). La collaboration entre la CSI et les associations professionnelles ainsi que l'état actuel des différents projets informatiques de la CSI ont notamment été abordés. En outre, des questions relatives aux frais d'immeubles, aux critères d'évaluation des installations photovoltaïques, au domicile/siège fiscal d'une société et au télétravail ont été discutées.

Le 7 novembre 2024 a eu lieu la rencontre traditionnelle entre une délégation du comité et les associations économiques (Gewerbe-Treuhand AG, Economiesuisse, Swissholdings, Union suisse des arts et métiers et Centre Patronal). À la demande des associations, les thèmes suivants ont été abordés : mise en œuvre de l'imposition minimale, initiative JUSO, audits conjoints / audits simultanés et ICAP, la pratique relative aux participations de collaborateurs dans le cadre des règlements successoraux, remboursement des frais d'électricité pour la recharge à domicile de véhicules électriques professionnels et traitement fiscal des forfaits de mobilité en remplacement des modèles classiques de véhicules de fonction.

2.7 Autres événements

Le 4 novembre 2024, une journée d'information sur l'imposition minimale de l'OCDE s'est tenue à Berne.

Le 25 novembre 2024, l'AGUN a organisé sa séance d'information, à l'occasion de laquelle elle a présenté de nouveaux développements. Selon la tradition, des actualités d'AGAUS ont également été présentées à cette occasion.

Au cours de l'exercice écoulé, la CSI IT a également organisé régulièrement des séances d'information sur des problématiques liées à la mise en œuvre de la stratégie informatique.

3 Affaires

Un aperçu des principales opérations est présenté ci-après :

3.1 Circulaires et analyses CSI

Modèle de règlement des remboursements de frais pour les entreprises et les organisations à but non lucratif

Le règlement modèle sur les frais a été mis à jour le 1er mai 2024.

Modèle: Forfait véhicule pour les collaborateurs utilisant très fréquemment leur voiture privée à des fins professionnelles

Le modèle de forfait pour autopsy a été publié le 1er mai 2024.

Imposition des prestations en capital découlant d'assurances de rentes viagères (pilier 3b)

La directive a été mise à jour le 26 juillet 2024 et est valable dès le 1er janvier 2025.

3.2 Consultations et prises de position

Au cours de la période sous revue, la CSI a établi de nombreuses consultations types à l'intention des administrations fiscales cantonales et de la CDF:

- Modification de l'OPP3 en vue de l'instauration de rachats dans le pilier 3a
- Procédure de consultation relative sur l'impôt sur les résidences secondaires
- Procédure de consultation relative de la nouvelle ordonnance sur la statistique fédérale

- Procédure de consultation relative pour l'échange automatique de cryptomonnaies
- Modèle d'élaboration de la loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements concernant les données salariales (LEADS)
- Procédure de consultation relative aux décisions fédérales entrées en vigueur en 2026 sur l'introduction de l'échange automatique international de renseignements relatifs aux crypto-actifs avec les États partenaires concernés.
- Procédure de consultation relative XBRL CH Taxonomie
- Procédure de consultation relative à la modification de la loi sur le libre passage - Protéger l'avoir de prévoyance en cas de sortie d'un plan 1 e

En outre, la CSI a pris position sur différentes affaires, en particulier sur les circulaires et les informations de pratique de l'AFC. Elle a en outre participé à divers groupes de travail de la Confédération par le biais de collaborateurs des administrations fiscales cantonales.

3.3 Informatique

Planification informatique stratégique CSI

Sur la base du plan stratégique informatique de la CSI, les affaires ont été menées dans les différentes orientations suivantes:

Axes 1

L'orientation 1 vise à instaurer un vocabulaire commun dans le domaine des personnes physiques, de la déclaration à l'archivage des données fiscales en passant par la taxation, l'évaluation et l'analyse. L'orientation 1 a pour but de simplifier la collaboration entre les cantons et avec l'AFC et l'OFS.

L'étude menée a révélé un potentiel d'harmonisation important concernant les positions des déclarations fiscales cantonales. C'est pourquoi, en novembre 2023, la mise en place d'un modèle de données fiscales uniforme a été lancée. Fin 2024, ces travaux étaient presque entièrement achevés. Le nouveau modèle de données est documenté dans le nouveau standard eCH-0278 E-Tax NP. Il couvre tous les éléments de revenu et de fortune ainsi que toutes les particularités cantonales.

Axes 2

Au cours de la dernière période de rapport, il a été souligné que la nouvelle taxonomie suisse (CH) servait de base à l'établissement du bilan électronique. Au cours de l'exercice 2024, le contenu technique de la déclaration fiscale a été défini avec le nouveau standard eCH-0276 Bilan électronique et E-Tax JP. Sur cette base, les administrations fiscales cantonales peuvent optimiser et automatiser leurs processus de taxation. La prochaine étape consistera à examiner la transmission électronique des données entre les cantons.

Une enquête a révélé qu'une grande majorité des cantons est intéressée par un appel d'offres commun pour une solution de déclaration fiscale en ligne. C'est pourquoi un appel d'offres a été lancé dans le but de conclure des conventions-cadre.

Axes 3

L'objectif visé est de mettre en place des processus sans rupture médiatique et transformés numériquement. À cette fin, les processus existants de transmission des données doivent être continuellement étendus et de nouveaux processus doivent être numérisés. L'objectif prioritaire est la standardisation des documents fiscaux des caisses d'assurance maladie et des assurances sociales, ainsi que des attestations fiscales relatives aux cotisations de prévoyance au 2e pilier et au pilier 3a.

Au cours de l'année sous revue, les nouvelles normes eCH-248 pour les attestations relatives aux cotisations de prévoyance des 2e et 3e piliers et eCH-2075 pour les attestations fiscales des

caisses-maladie ont été publiées. La nouvelle norme eCH-070 définit la génération de codes-barres pour tous les documents fiscaux.

L'axe 4 vise à rendre les solutions ou composants de solution futurs interchangeables et à encourager la collaboration entre les cantons au moyen d'une architecture de référence uniforme. Le développement de modèles fonctionnels a permis de créer la base nécessaire à l'harmonisation des processus de taxation principale et de taxation spéciale, qui repose sur une compréhension commune.

L'axe 5 vise à permettre une nouvelle professionnalisation de la CSI et, par conséquent, à encourager activement la collaboration. Une étude a permis de déterminer les besoins d'action organisationnels. Les recommandations élaborées à l'intention des cheffes et chefs d'administration ont pu être adoptées fin 2024.

Autres projets

Dans le cadre de la stratégie informatique, une étude sur la déclaration d'impôt préremplie pour les personnes physiques a été commandée. L'objectif de cette étude est de développer une compréhension commune sur la manière dont la déclaration d'impôt préremplie peut être développée en Suisse et sur la base de laquelle des variantes de mise en œuvre possibles peuvent être envisagées.

Afin de pouvoir mettre en œuvre techniquement l'imposition minimale de l'OCDE, la CSI IT a développé, avec le projet OMTax, une solution informatique commune aux cantons basés sur le Web, destinée à la perception de l'impôt complémentaire. L'application comprend l'enregistrement pour l'identification du contribuable ainsi que la déclaration et la taxation de l'impôt complémentaire. Le développement de base a pu être achevé avec succès fin 2024 en ce qui concerne l'impôt complémentaire suisse (QDMTT) ainsi que l'impôt complémentaire international selon la règle de l'impôt complémentaire primaire (Income Inclusion Rule, IRR) et la règle de l'impôt complémentaire secondaire (UTPR). Je suis très fier que la CSI ait pu, grâce à une collaboration très bonne et étroite avec des experts cantonaux, l'AFC et des fournisseurs, réaliser en peu de temps et même en dessous du budget prévu une solution numérique réussie pour toute la Suisse, destinée à la mise en œuvre de l'imposition minimale complexe de l'OCDE.

3.4 Autres affaires/activités

Examen de la sécurité des données par le Forum mondial de l'OCDE

Le Forum mondial de l'OCDE procède régulièrement à des examens de la sécurité des données dans les pays ayant adhéré à l'accord. Dans le cadre de l'examen 2025, la Suisse est examinée sur place par des personnes provenant de différents pays de l'OCDE. Les cantons de Bâle-Campagne, de Genève, d'Uri et de Zurich participent à l'examen. La réponse aux questions sera très complexe et très lourde.

Image extérieure de la CSI / collaboration interne de la CSI

Gestionnaire de modèles de la CSI

Dans le cadre de la professionnalisation de la CSI, son site a été remodelé ces dernières années et une plateforme de collaboration a été développée pour faciliter la collaboration entre les membres des groupes de travail, le comité et les responsables cantonaux. Afin de garantir une image extérieure uniforme, le projet d'un gestionnaire de modèles adapté aux besoins de la CSI a été lancé durant la période précédente.

Au cours de la dernière période de rapport, les besoins des cheffes et chefs d'administration en matière d'informations supplémentaires issues des groupes de travail ont été recueillis par le biais d'un sondage. Les résultats de ce sondage ainsi que les solutions possibles ont été présentés lors de la réunion des cheffes et chefs d'administration de l'année en cours.

La CSI exploite le site Internet www.steuern-easy.ch en collaboration avec l'AFC. Ce site s'adresse principalement aux jeunes contribuables et enregistre chaque année une augmentation du nombre de visiteurs du monde entier (1 trimestre 2024: plus de 1,5 million de clics). En collaboration avec l'AFC, le design obsolète du site www.steuern-easy.ch est remanié et adapté aux smartphones.

Procédure de déclaration

Le groupe de travail ad hoc chargé des déclarations d'impôt établit une nouvelle directive sur la base des résultats d'une enquête menée dans les cantons. Cette directive règlera avant tout l'échange de déclarations d'impôt entre les cantons et entre les cantons et l'AFC. La directive est actuellement en cours de finalisation et sera publiée sur le site Internet de la CSI.

4 Formation

Le WKS gère l'administration des cours pour le CSI. En raison de la durée contractuelle actuelle, il est nécessaire de procéder à un nouvel appel d'offres selon les dispositions du droit des marchés publics. Dans ce contexte, il a été examiné, en collaboration avec les cantons, comment le niveau élevé de connaissances des collaborateurs des cantons et de l'AFC peut être garanti à l'avenir. Les adaptations nécessaires seront mises en œuvre à partir de 2027 par une réorganisation de l'offre de formation.

Les cours de base sont complétés par des cours approfondis, qui comprennent un module obligatoire et des modules optionnels pour les salariés, les indépendantes et les personnes morales. Les cours approfondis doivent pouvoir être suivis indépendamment les uns des autres et sont considérés comme réussis si les modules obligatoires ont été suivis avec succès. Ils sont une condition préalable à la fréquentation du cours d'experts. De plus, divers cours spécialisés sont proposés sur des thèmes spécifiques (par ex. cryptomonnaies). Un cours de formation est également prévu pour les domaines de la perception, de la tenue du registre et de l'administration. Parallèlement à la nouvelle conception des cours de formation, les contenus des cours sont remaniés.

5 Remerciements personnels

La réussite des projets importants des domaines de l'OCDE et de la CSI IT, ainsi que l'accomplissement de toutes les autres tâches à venir, n'ont été possibles que grâce au soutien engagé de mes collègues du comité. Je les remercie vivement pour cela. Je remercie également tous les collaborateurs de l'administration fiscale cantonale et fédérale pour leur apport de connaissances spécialisées approfondies. Le travail important de la CSI n'a pu être couronné de succès qu'une fois de plus grâce à l'engagement de tous et à la recherche commune de bonnes solutions. Je vous remercie tous pour la confiance que vous me témoignez et pour votre soutien.

Marina Züger
Présidente CSI